Nations Unies A/60/6 (Sect. 28B)

Assemblée générale

Distr. générale
11 avril 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007*

Titre VIII
Services communs d'appui

Chapitre 28B
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

[Programme 24 (Plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007)]**

Table des matières

Page

Vue d'ensemble 2

A. Direction exécutive et administration 6

B. Programme de travail 9

1. Planification des programmes et établissement du budget 10
2. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix 14
3. Comptabilité générale et information financière 17
4. Services de trésorerie 21
5. Recouvrement et traitement des contributions 23

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6* des *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session* (A/60/6/Add.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 6* (A/59/6/Rev.1).

05-30560 (F) 260405 020505

Vue d'ensemble

28B.1 C'est le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité qui est chargé de l'exécution du programme de travail exposé dans le présent chapitre, qui procède des orientations données par la Commission administrative et budgétaire (Cinquième Commission) de l'Assemblée générale et le Comité du programme et de la coordination. Les attributions du Bureau sont exposées en détail dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2003/16.

28B.2 Les activités programmées dans le présent chapitre relèvent du sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité) du Programme 24 (Services de gestion et d'appui) (Plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007).

28B.3 Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité :

a) Administre le Règlement financier et les règles de gestion financière, le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi que les décisions prises par les organes délibérants, et veille à leur application;

b) Établit et applique les politiques et procédures budgétaires et comptables de l'Organisation des Nations Unies;

c) Veille à une gestion avisée de toutes les ressources qui sont mises à la disposition de l'Organisation et à leur bonne utilisation, directement ou par voie de délégation de pouvoir ou d'instructions à d'autres bureaux de l'Organisation au Siège et hors Siège;

d) Est responsable de l'utilisation faite des ressources financières de l'Organisation et en rend compte aux autorités compétentes;

e) Facilite les délibérations intergouvernementales à l'Assemblée générale et la prise de décisions sur les questions de planification, de programmation, de budgétisation et de comptabilité de l'Organisation;

f) Veille à la mise en place et à l'exploitation des modules financiers du Système intégré de gestion (SIG), notamment en menant auprès des utilisateurs des tests d'acceptation, en fournissant un appui aux départements et bureaux auxquels des pouvoirs administratifs ont été délégués et en surveillant l'exploitation du système.

28B.4 Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité mène à bien ses activités en coopération avec les autres départements et bureaux du Secrétariat, et, le cas échéant, avec des entités du système des Nations Unies. La coopération et la collaboration s'exercent pour la mise au point de rapports, la participation à des réunions, des exposés d'information, la prestation d'un appui technique et fonctionnel, et la mise en commun d'informations et de données d'expérience.

28B.5 Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, le Bureau s'emploiera à affiner la budgétisation et la gestion axées sur les résultats, notamment en perfectionnant la présentation du budget. Il cherchera aussi à améliorer la gestion financière et la comptabilité, en particulier en s'efforçant de simplifier les procédures et les procédés et de mieux répondre aux besoins des clients.

28B.6 Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de résultats spécifiques des différentes unités constitutives du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité pour l'exercice biennal 2006-2007 sont exposés en détail, avec les ressources correspondantes, aux rubriques Direction exécutive et administration, et Programme de travail. Le cadre global de réalisations escomptées et d'indicateurs de résultats est récapitulé au tableau 28B.1.

Tableau 28B.1

Récapitulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, par grande rubrique

Rubrique	*Nombre de réalisations escomptées*	*Nombre d'indicateurs de succès*
A. Direction exécutive et administration	2	2
B. Programme de travail		
1. Planification des programmes et établissement du budget	4	7
2. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix	3	5
3. Comptabilité générale et information financière	3	6
4. Services de trésorerie	2	3
5. Mise en recouvrement et traitement des contributions	2	3
Total	**16**	**26**

28B.7 Le montant total des ressources prévues au budget ordinaire pour le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité s'élève à 29 090 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 370 000 dollars (1,3 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2004-2005. Cette diminution nette, qui apparaît au tableau 28B.3, se décompose comme suit :

a) Diminution de 482 100 dollars à la rubrique Direction exécutive et administration : elle a trait aux autres objets de dépenses, et représente l'effet net d'une diminution résultant du non-renouvellement de ressources non récurrentes prévues lors de l'exercice biennal précédent pour des services de consultant, et d'une augmentation correspondant pour l'essentiel à la part attribuable à la Direction exécutive et administration des services centraux d'informatique et des services auxiliaires d'infrastructure (réseaux de stockage, serveurs d'application, serveurs des départements, unités de sauvegarde, connectivité ordinateurs de bureau…);

b) Augmentation nette de 112 100 dollars au titre du programme de travail, résultant des changements suivants :

i) Diminution de 89 000 dollars pour la composante Planification des programmes et établissement du budget, représentant l'effet net d'une augmentation de 31 400 dollars au titre des postes (nouveau poste P-4 proposé), compensée en partie par la suppression d'un poste d'agent des services généraux (autres classes), et d'une diminution de 120 400 dollars au titre des autres objets de dépenses, du fait de ressources moins importantes pour l'entretien des matériels de bureautique (calculées en fonction des normes) et pour les services d'informatique (grâce à un nouveau système d'information budgétaire), compensée en partie par une augmentation correspondant à la part attribuable à la composante Planification des programmes et établissement du budget des services centraux d'informatique et des services auxiliaires d'infrastructure (réseaux de stockage, serveurs d'application, serveurs des départements, unités de sauvegarde, connectivité ordinateurs de bureau…);

ii) Augmentations d'un montant total de 201 100 dollars au titre des autres objets de dépenses aux rubriques Comptabilité générale et information financière (169 300 dollars), Services de trésorerie (20 100 dollars), et Recouvrement et traitement des contributions (11 700 dollars), correspondant à la part attribuable à ces rubriques des services centraux d'informatique et des services auxiliaires d'infrastructure (réseaux

de stockage, serveurs d'application, serveurs des départements, unités de sauvegarde, connectivité ordinateurs de bureau…).

28B.8 Comme lors des exercices précédents, une partie du budget du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité sera financée par des ressources extrabudgétaires, provenant de recettes de l'appui au programme qui représentent le remboursement de services assurés par l'administration centrale pour les activités extrabudgétaires, les fonds et les programmes. Pour l'exercice biennal 2006-2007, ces ressources s'élèveront au total à 16 473 700 dollars, soit 22,9 % de l'ensemble du budget du Bureau. Ce dernier reçoit également un financement provenant du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

28B.9 En application de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2003, on a identifié des ressources (services d'administrateur), dans la limite des capacités existantes, pour le suivi et l'évaluation au sein du Bureau : elles représentent l'équivalent de cinq mois de travail d'administrateur de classe P-4/3 (soit 67 600 dollars).

28B.10 La répartition en pourcentage des ressources prévues pour le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité est indiquée au tableau 28B.2, les montants correspondants aux tableaux 28B.3 et 28B.4.

Tableau 28B.2

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

Composante	*Budget ordinaire*	*Fonds extrabudgétaires*
A. Direction exécutive et administration	7,8	6,7
B. Programme de travail		
1. Planification des programmes et établissement du budget	31,5	6,5
2. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix	–	24,0
3. Comptabilité générale et information financière	50,8	49,9
4. Services de trésorerie	5,9	10,1
5. Mise en recouvrement et traitement des contributions	4,0	2,8
Total partiel (B)	**92,2**	**93,3**
Total	**100,0**	**100,0**

Tableau 28B.3

Ressources nécessaires, par composante et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	*2002-2003 Dépenses effectives*	*2004-2005 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2006-2007 Montant estimatif*
			Montant	*Pourcentage*			
A. Direction exécutive et administration	1 910,2	2 736,9	(482,1)	(17,6)	2 254,8	137,3	2 392,1
B. Programme de travail							
1. Planification des programmes et établissement du budget	8 360,4	9 252,8	(89,0)	(1,0)	9 163,8	554,8	9 718,6

Composante	*2002-2003 Dépenses effectives*	*2004-2005 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2006-2007 Montant estimatif*
			Montant	*Pourcentage*			
2. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix[a]	–	–	–	–	–	–	–
3. Comptabilité générale et information financière	13 458,6	14 618,1	169,3	1,2	14 787,4	1 100,5	15 887,9
4. Services de trésorerie	1 659,1	1 696,9	20,1	1,2	1 717,0	108,3	1 825,3
5. Mise en recouvrement et traitement des contributions	1 039,1	1 155,4	11,7	1,0	1 167,1	85,7	1 252,8
Total (1)	**26 427,4**	**29 460,1**	**(370,0)**	**(1,3)**	**29 090,1**	**1 986,6**	**31 076,7**

[a] Ressources financées exclusivement au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

2) *Fonds extrabudgétaires*

	2002-2003 Dépenses effectives	*2004-2005 Montant estimatif*	*2006-2007 Montant estimatif*
Total (2)	**30 675,7**	**37 846,0**	**40 747,2**
Total [(1) + (2)]	**57 103,1**	**67 306,1**	**71 823,9**

Tableau 28B.4

Postes nécessaires

Catégorie	*Postes permanents inscrits au budget ordinaire*		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires[a]*			
	2004-2005	*2006-2007*	*2004-2005*	*2006-2007*	*2004-2005*	*2006-2007*	*2004-2005*	*2006-2007*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	2	2	–	–	1	1	3	3
D-1	7	7	–	–	2	2	9	9
P-5	7	7	–	–	10	10	17	17
P-4/3	32	33	–	–	51	54	83	87
P-2/1	9	9	–	–	3	3	12	12
Total partiel	**58**	**59**	**–**	**–**	**67**	**70**	**125**	**129**
Agents des services généraux								
1re classe	8	8	–	–	11	11	19	19
Autres classes	66	65	–	–	71	70	137	135
Total partiel	**74**	**73**	**–**	**–**	**82**	**81**	**156**	**154**
Total	**132**	**132**	**–**	**–**	**149**	**151**	**281**	**283**

[a] Certains postes financés par des fonds extrabudgétaires peuvent ne pas être disponibles pour la totalité de l'exercice biennal, les services nécessaires aux fonds et programmes assurés par l'ONU pouvant changer.

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 254 800 dollars

28B.11 Le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité, Contrôleur, est responsable de toutes les activités du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et supervise cinq unités administratives, à savoir la Division de la planification des programmes et du budget, la Division de la comptabilité, la Division du financement du maintien de la paix, la Trésorerie et le Service des contributions. Il administre, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, le Règlement financier et les règles de gestion financière et veille à leur application, conseille le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint à propos de questions de politique générale concernant le budget, les plans, les programmes de travail et les finances de l'Organisation, représente le Secrétaire général dans les commissions de l'Assemblée générale, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ainsi qu'au Comité du programme et de la coordination lors de la présentation de l'esquisse budgétaire, des budgets-programmes biennaux et des budgets des tribunaux pénaux, des plans à moyen terme, des budgets des opérations de maintien de la paix et des rapports sur l'exécution des budgets, représente le Secrétaire général dans d'autres organes et groupes de travail du système des Nations Unies et dans d'autres instances internationales à l'occasion de l'examen de questions budgétaires et financières, établit les politiques, procédures et directives budgétaires et comptables pour l'Organisation, exerce un contrôle financier sur les ressources de l'Organisation et désigne ou approuve la désignation des fonctionnaires dont les fonctions impliquent d'importantes responsabilités financières, lorsque, en vertu des règles existantes, ces responsabilités doivent être exercées sous l'autorité du Contrôleur.

28B.12 Le Bureau du Sous-Secrétaire général et Contrôleur apporte une aide dans la direction, la supervision et la gestion d'ensemble du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité; s'acquitte des responsabilités déléguées au Sous-Secrétaire général, Contrôleur, en vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation; établit des documents directifs, des rapports et des directives et fournit des conseils concernant des questions de planification, de programmation, de budgétisation et de comptabilité; évalue, examine et formule les conditions de délégation de pouvoir et de responsabilités du Contrôleur en vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et veille à leur application; examine tous les accords financiers définissant les conditions applicables aux contributions volontaires, y compris les contributions en espèces et les prêts non remboursables conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation; coordonne les activités interdépartementales concernant des questions de planification, de programmation, de budgétisation et de comptabilité; veille à la mise en place et à l'exploitation des modules financiers du SIG et en assure l'appui. Le Groupe d'appui au SIG, qui fait partie du Bureau du Sous-Secrétaire général, assure un service d'assistance pour les activités courantes faisant appel aux modules financiers du SIG, répond aux besoins de tous les utilisateurs au sein du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, et apporte un appui aux bureaux hors Siège pour les questions concernant les modules financiers du SIG. En outre, il établit et actualise les procédures d'utilisation, organise des stages de formation des utilisateurs aux fonctionnalités financières du SIG et il aide à résoudre les problèmes liés à la programmation ou à l'exploitation du SIG.

Tableau 28B.5

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter l'exécution intégrale des mandats assignés par les organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation en ce qui concerne la gestion des ressources financières et l'administration du programme de travail et du personnel du Bureau.

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Gestion et contrôle financiers de qualité dans l'Organisation	a) Absence d'observations défavorables marquantes dans les rapports d'audit concernant la gestion et le contrôle financiers *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 7 recommandations d'audit 2004-2005 (estimation) : Aucune observation défavorable marquante 2006-2007 (objectif) : Aucune observation défavorable marquante
b) Le programme de travail du Bureau est géré efficacement et son exécution s'appuie sur des ressources humaines et financières adéquates	b) Utilisation économe et efficace des ressources, manifestée par les dépenses exprimées en pourcentage des ressources approuvées *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 100 % 2004-2005 (estimation) : 100 % 2006-2007 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

28B.13 Cette composante devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si toutes les parties prenantes appliquent intégralement le Règlement financier et les règles de gestion financière, le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi que les décisions prises par les organes délibérants.

Produits

28B.14 Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les produits exécutés seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : 20 réunions environ du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; 10 réunions environ du Comité du programme et de la coordination; 30 réunions environ (réunions officielles et séances de consultation) de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale;

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : organisation de réunions sur des questions d'intérêt mutuel avec des membres des services financiers du Secrétariat, des bureaux hors Siège et des fonds et programmes des Nations Unies, et participation à ces réunions, au nombre de 4 environ;

c) Services consultatifs (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Conseils concernant les accords financiers relatifs aux contributions volontaires conclus entre l'ONU et des gouvernements, des organisations non gouvernementales ou des donateurs privés, etc. (100);

ii) Aide portant sur l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, des procédures et des politiques (60);

d) Services d'appui administratif et services financiers (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : examen et approbation des délégations de pouvoir, pour les aspects ayant trait aux questions financières (20).

Tableau 28B.6

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2004-2005*	*2006-2007 (avant actualisation des coûts)*	*2004-2005*	*2006-2007*
Budget ordinaire				
1. Postes	2 132,6	2 132,6	8	8
2. Autres objets de dépense	604,3	122,2	–	–
Total partiel	**2 736,9**	**2 254,8**	**8**	**8**
Fonds extrabudgétaires	2 648,6	2 718,3	7	7
Total	**5 385,5**	**4 973,1**	**15**	**15**

28B.15 Des ressources s'élevant à 2 254 800 dollars permettront de maintenir huit postes (dont 4 au Groupe d'appui au SIG) et de financer l'emploi de personnel temporaire (autre que pour les réunions) dans l'ensemble du Bureau, les heures supplémentaires, les voyages, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, l'achat de fournitures de bureau et de matériel de bureautique au Bureau du Contrôleur. Les autres objets de dépense accusent une diminution nette de 482 100 dollars résultant du non-renouvellement de ressources non récurrentes prévues lors de l'exercice biennal précédent pour des services de consultant (étude de faisabilité sur les options qui pourraient être envisagées pour appliquer les techniques de comptabilité des coûts, en s'inspirant des meilleures pratiques internationales), malgré une augmentation des ressources prévues correspondant à la part attribuable au Bureau du Contrôleur des services centraux d'informatique et des services auxiliaires d'infrastructure (réseaux de stockage, serveurs d'application, serveurs des départements, unités de sauvegarde, connectivité ordinateurs de bureau…).

B. Programme de travail[1]

Tableau 28B.7

Ressources nécessaires, par composante

Composante	*Ressources (en milliers de dollars É.-U.)* 2004-2005	2006-2007 (avant actualisation des coûts)	*Postes* 2004-2005	2006-2007
Budget ordinaire				
1. Planification des programmes et établissement du budget	9 252,8	9 163,8	35	35
2. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix[a]	–	–	–	–
3. Comptabilité générale et information financière	14 618,1	14 787,4	77	77
4. Services de trésorerie	1 696,9	1 717,0	6	6
5. Mise en recouvrement et traitement des contributions	1 155,4	1 167,1	6	6
Total partiel	**26 723,2**	**26 835,3**	**124**	**124**
Fonds extrabudgétaires	35 197,4	38 028,9	142	144
Total	**61 920,6**	**64 864,2**	**266**	**268**

[a] Ressources financées exclusivement au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

[1] Sous-programme 2 du programme 24 (Plan-programme biennal et priorités pour la période 2006-2007).

Ressources nécessaires, par composante

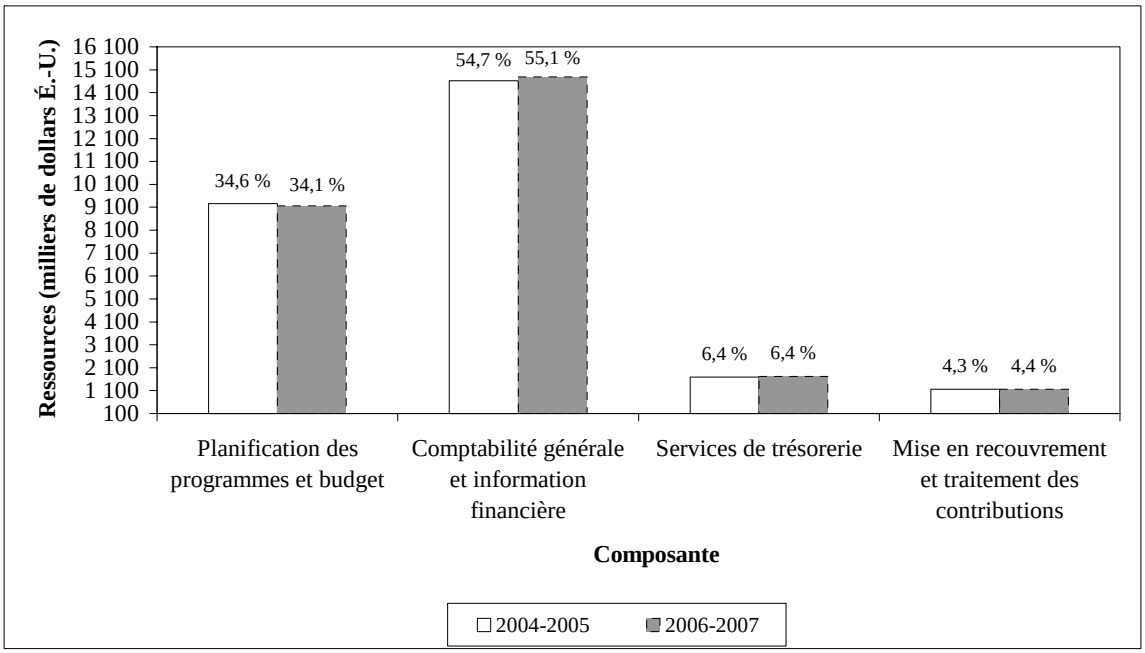

1. Planification des programmes et établissement du budget

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 9 163 800 dollars

28B.16 C'est la Division de la planification des programmes et du budget qui est responsable de la planification des programmes et de l'établissement du budget. Au cours de l'exercice biennal, la Division continuera de s'acquitter de ses fonctions principales : a) élaboration et application de politiques, procédures et méthodes, et directives concernant le budget-programme et les ressources extrabudgétaires, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation et au Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation; b) perfectionnement du processus intégré de planification, de programmation et de budgétisation dans tous les secteurs du budget-programme de l'Organisation; c) établissement et présentation aux organes délibérants de l'esquisse budgétaire, du projet de budget-programme et des budgets des tribunaux internationaux, du projet de plan-programme biennal et des versions révisées, des rapports sur l'exécution du budget, et d'autres rapports concernant les questions budgétaires, notamment d'états des incidences d'activités nouvelles sur le budget-programme, ainsi que de prévisions de dépenses révisées ou de projets de dépenses supplémentaires; d) mise en place de systèmes de rapports et de procédures de contrôle concernant l'exécution du budget-programme et du plan-programme biennal et l'utilisation des fonds extrabudgétaires, permettant de garantir que les ressources sont utilisées comme il se doit et de manière économique; e) services fonctionnels concernant les questions relatives aux programmes et au budget à la Cinquième Commission et aux autres grandes commissions de l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et au Comité du programme et de la coordination.

28B.17 En outre, la Division s'emploiera à : a) améliorer ses services aux clients, appartenant ou non au Secrétariat; b) suivre l'application et l'évolution de la budgétisation et de la gestion axées sur les résultats, pour faire en sorte, en fournissant la formation et les directives nécessaires, qu'elles soient complètes et réussies, et à cette fin, resserrer la coopération avec le Département des affaires économiques et sociales en ce qui concerne l'exploitation du système intégré de suivi; c) resserrer sa coopération avec le Bureau des services de contrôle interne au sujet des questions de contrôle et d'évaluation afin de renforcer le processus intégré de planification, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation. Elle s'attachera tout particulièrement à perfectionner les procédures en vigueur pour l'administration des fonds extrabudgétaires, en faisant notamment en sorte de répondre sans retard aux départements et bureaux clients. Elle continuera aussi à faciliter à l'Assemblée générale et à ses organes subsidiaires compétents les délibérations et la prise de décisions sur les questions de planification et de budget.

28B.18 La charge de travail beaucoup plus lourde entraînée ces dernières années par la planification financière, l'exécution et le contrôle des ressources allouées aux missions politiques spéciales a fortement alourdi la tâche des administrateurs en poste à la Division, d'où la nécessité d'un poste P-4 supplémentaire pour faire face à l'augmentation notable non seulement du volume de ressources, mais aussi de la complexité de ces missions, avec leur composition, et du travail de budgétisation correspondant. C'est ce que traduit le présent projet. En revanche, les investissements consacrés depuis trois ans à la technologie ont permis de stabiliser durablement le nouveau système d'information budgétaire de la Division, et de traiter plus rapidement les opérations budgétaires techniques, d'où une économie de travail équivalant à un poste d'agent des services généraux (autres classes). On propose donc ici d'éliminer un tel poste.

Tableau 28B.8

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution du budget-programme et améliorer la gestion de l'utilisation de ces ressources

Réalisations escomptées (Secrétariat)	**Indicateurs de succès**
a) Simplification du processus d'élaboration de projets de budget	a) Pourcentage des clients interrogés mentionnant une amélioration du processus d'élaboration par rapport aux précédents exercices biennaux *Mesure des résultats* : 2002-2003 : non disponible 2004-2005 (estimation) : 70 % 2006-2007 (objectif) : 85 %
b) Aide apportée aux États Membres pour leur permettre de prendre des décisions en toute connaissance de cause sur des questions relatives au budget ordinaire	b) i) Augmentation du nombre d'États Membres qui se déclarent satisfaits de la qualité des documents budgétaires *Mesure des résultats* : 2002-2003 : non disponible 2004-2005 (estimation) : valeur repère à déterminer 2006-2007 (objectif) : à déterminer

b) Aide apportée aux États Membres pour leur permettre de prendre des décisions en toute connaissance de cause sur des questions relatives au budget ordinaire	b) i) Augmentation du nombre d'États Membres qui se déclarent satisfaits de la qualité des documents budgétaires *Mesure des résultats* : 2002-2003 : non disponible 2004-2005 (estimation) : valeur repère à déterminer 2006-2007 (objectif) : à déterminer ii) Respect intégral des délais fixés pour la publication des rapports *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 100 % 2004-2005 (estimation) : 100 % 2006-2007 (objectif) : 100 %
c) Raccourcissement des délais nécessaires pour la présentation d'informations complémentaires concernant les documents relatifs à la planification et au budget afin de faciliter la prise de décisions par les organes examinant ces documents	c) Pourcentage d'informations complémentaires fournies par écrit dans un délai moyen de 72 heures à compter du moment où la demande est faite *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 100 % 2004-2005 (estimation) : 100 % 2006-2007 (objectif) : 100 %
d) Amélioration des services fournis aux clients, notamment en ce qui concerne l'administration du budget-programme et des ressources extrabudgétaires	d) i) Diminution de l'écart (en pourcentage) entre le montant définitif des dépenses et le montant définitif des crédits ouverts *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 0,11 % 2004-2005 (estimation) : 0,08 % 2006-2007 (objectif) : 0,05 % ii) Raccourcissement des délais nécessaires pour l'approbation de plans de dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires et l'ouverture de crédits extrabudgétaires *Mesure des résultats* : 2002-2003 : non disponible 2004-2005 (estimation) : valeur repère à déterminer 2006-2007 (objectif) : à déterminer iii) Augmentation du pourcentage de clients interrogés jugeant au moins « bonne » ou « très bonne » la qualité des services offerts *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 85 % 2004-2005 (estimation) : 88 %

	iii) Augmentation du pourcentage de clients interrogés jugeant au moins « bonne » ou « très bonne » la qualité des services offerts *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 85 % 2004-2005 (estimation) : 88 % 2006-2007 (objectif) : 90 %

Facteurs externes

28B.19 Cette composante devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si toutes les parties prenantes : a) appliquent intégralement le Règlement financier et les règles de gestion financière, le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi que les décisions prises par les organes délibérants; et b) communiquent l'information nécessaire en temps voulu.

Produits

28B.20 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2006-2007 :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Services fonctionnels pour les réunions : environ 40 séances officielles et 100 séances de consultation de la Cinquième Commission; environ 30 séances officielles et 40 séances de consultation du Comité du programme et de la coordination; environ 150 réunions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : environ 150 rapports, dont l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2008-2009; projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (48 fascicules); rapports sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2006-2007 (2); projet de cadre stratégique pour la période 2008-2009 (28 fascicules); budgets annuels et rapports sur l'exécution du budget des tribunaux pénaux internationaux (6); rapports à la Cinquième Commission (30); états d'incidences sur le budget-programme et prévisions révisées (45); présentation de documents de séance et d'informations supplémentaires aux organes délibérants et consultatifs, selon que de besoin;

b) Autres services (budget ordinaire) :

i) Assistance à la Cinquième Commission et au Comité du programme et de la coordination pour l'établissement de leurs rapports à l'Assemblée générale (30 environ);

ii) Ateliers et réunions d'information sur la budgétisation axée sur les résultats, dont certaines à l'intention des États Membres (4);

c) Services d'appui administratif et financier (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Examen des questions budgétaires abordées dans les projets de résolution soumis aux organes délibérants et à leurs organes subsidiaires et établissement de rapports sur les prévisions de dépenses révisées et les incidences sur le budget-programme;

ii) Émission d'autorisations de dépenses, fourniture de conseils, de directives et d'instructions; établissement d'avis d'allocation de crédit et d'approbation des tableaux d'effectifs (2 400); établissement de demandes d'autorisation d'engagement de dépenses imprévues ou extraordinaires (45); examen et analyse des plans annuels avec indication de coûts et des autres propositions relatives au financement au moyen de fonds extrabudgétaires (1 100); contrôle des dépenses; liaison avec les gouvernements donateurs concernant l'affectation des soldes résiduels des fonds d'affectation spéciale;

iii) Tenue à jour et exploitation d'un système informatisé d'information budgétaire et gestion de la base de données (structure et saisie des données et contrôle du système); suivi des dépenses de personnel effectives et des tendances inflationnistes; établissement de tableaux de coûts standard pour les traitements et mise au point des paramètres utilisés pour chiffrer les dépenses dans le budget-programme; tenue de statistiques sur les postes vacants et du fichier des agents certificateurs.

Tableau 28B.9

Ressources nécessaires : planification des programmes et établissement du budget

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2004-2005*	*2006-2007 (avant actualisation des coûts)*	*2004-2005*	*2006-2007*
Budget ordinaire				
Postes	8 528,2	8 559,6	35	35
Autres objets de dépense	724,6	604,2	–	–
Total partiel	**9 252,8**	**9 163,8**	**35**	**35**
Fonds extrabudgétaires	2 552,8	2 654,8	9	9
Total	**11 805,6**	**11 818,6**	**44**	**44**

28B.21 Les ressources demandées (9 163 800 dollars) serviront à financer 35 postes, les heures supplémentaires, les voyages, les services contractuels et l'achat de fournitures de bureau et de matériel de bureautique. L'augmentation de 31 400 dollars des ressources affectées aux postes s'explique par la création d'un nouveau poste P-4 de fonctionnaire du budget pour faire face à l'augmentation importante des activités de planification des programmes et d'établissement des budgets liée aux missions politiques spéciales supplémentaires, compensée en partie par l'élimination d'un poste d'agent des services généraux rendue possible par les investissements consacrés au perfectionnement du système d'information budgétaire de la Division. La diminution (120 400 dollars) des ressources allant aux autres objets de dépenses est le résultat net de la diminution des dépenses de traitement informatique, rendue possible par le système d'information budgétaire, et des dépenses d'entretien du matériel de bureautique (découlant des normes), contrebalancée en partie par l'augmentation des dépenses représentant la part de la Division des dépenses des services centraux d'informatique et des services auxiliaires d'infrastructure (réseaux de stockage, serveurs d'application, serveurs des départements, unités de sauvegarde, connectivité ordinateurs de bureau).

2. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix

Ressources nécessaires : dépenses financées exclusivement au moyen du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

28B.22 C'est la Division du financement des opérations de maintien de la paix qui est chargée des services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, elle continuera à s'acquitter des tâches ci-après : a) établissement des politiques, procédures et méthodes de prévision des ressources nécessaires et fourniture de directives conformes au Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU sur les questions liées au financement des opérations de maintien de la paix; b) établissement et présentation aux organes délibérants des budgets annuels et des rapports d'exécution des budgets, des budgets de liquidation connexes et des rapports sur la cession des actifs, des rapports annuels sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et des autres rapports concernant les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix; c) communications au Conseil de sécurité et rapports à celui-ci sur les activités autorisées par ses résolutions; d) suivi de la situation financière des fonds d'affectation spéciale destinés aux opérations de maintien de la paix et échanges avec les gouvernements donateurs sur l'affectation des soldes résiduels; e) suivi de la situation de trésorerie des comptes spéciaux des différentes opérations de maintien de la paix; f) autorisation de paiement aux gouvernements des montants qui leur sont dus au titre de prestations en cas de décès ou d'invalidité justifiées par des documents certifiés, du remboursement du matériel appartenant aux contingents qu'ils ont fourni et de lettres d'attribution; g) en ce qui concerne le remboursement aux gouvernements des dépenses liées à la fourniture de contingents, établissement d'états de l'effectif mensuel moyen des contingents, calcul des montants remboursables et ordonnancements; h) fourniture de services fonctionnels aux organes délibérants et consultatifs pertinents de l'Organisation.

28B.23 La Division s'attachera en particulier à améliorer la présentation du budget et du rapport sur l'exécution du budget propres à chaque opération, améliorant les tableaux de résultats, et rendant plus transparentes la présentation des ressources nécessaires et les informations sur les dépenses. Elle s'attachera aussi à former le personnel des missions au maniement du mécanisme de contrôle des fonds, ce qui permettra d'améliorer les taux d'exécution du budget. Les montants dus au titre des contingents seront contrôlés chaque trimestre et les versements correspondants effectués en fonction de la situation de trésorerie de chaque mission. Des avis sur les politiques, les méthodes et les techniques budgétaires, de même que des services de formation et des directives, seront fournis à toutes les missions de maintien de la paix.

Tableau 28B.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Mobiliser les ressources nécessaires aux opérations de maintien de la paix et améliorer la gestion de l'utilisation de ces ressources en vue d'assurer l'efficacité des activités de maintien de la paix

Réalisations escomptées (Secrétariat)	**Indicateurs de succès**
a) Simplification des processus d'élaboration de projets de budget	a) Augmentation du pourcentage de clients interrogés se déclarant satisfaits du processus d'élaboration de budgets *Mesure des résultats* : 2002-2003 : non disponible 2004-2005 (estimation) : 70 %

a) Simplification des processus d'élaboration de projets de budget	a) Augmentation du pourcentage de clients interrogés se déclarant satisfaits du processus d'élaboration de budgets *Mesure des résultats* : 2002-2003 : non disponible 2004-2005 (estimation) : 70 % 2006-2007 (objectif) : 85 %
b) Aide apportée aux États Membres pour leur permettre de prendre, en toute connaissance de cause, des décisions sur des questions relatives au maintien de la paix	b) i) Augmentation du nombre d'États Membres se déclarant satisfaits de la qualité des budgets des opérations de maintien de la paix, des rapports sur l'exécution des budgets et d'autres rapports *Mesure des résultats* : 2002-2003 : non disponible 2004-2005 (estimation) : valeur repère à déterminer 2006-2007 (objectif) : à déterminer ii) Respect, dans tous les cas, des délais prévus pour la publication des rapports *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 75 % 2004-2005 (estimation) : 85 % 2006-2007 (objectif) : 100 %
c) Augmentation de l'efficacité des opérations de maintien de la paix	c) i) Les montants dus au titre des contingents sont payés dans un délai de trois mois *Mesure des résultats* : 2002-2003 : délai de 4 à 6 mois 2004-2005 (estimation) : délai de 3 mois 2006-2007 (objectif) : délai de 3 mois ii) Le pourcentage des missions interrogées jugeant « bonne » ou « très bonne » la qualité des politiques et services est égal ou supérieur à 90 % *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 75 % 2004-2005 (estimation) : 85 % 2006-2007 (objectif) : 90 %

Facteurs externes

28B.24 Cette composante devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le moment de l'approbation par le Conseil de sécurité et la nature des mandats qui déterminent la création, la prorogation, l'expansion, l'ampleur et le volume des activités de chacune des opérations de maintien de la paix, et donc des ressources nécessaires, suivent les schémas normaux; b) toutes les parties prenantes appliquent intégralement

le Règlement financier et les règles de gestion financière, le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi que les décisions prises par les organes délibérants.

Produits

28B.25 Les produits suivants seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2006-2007 (fonds extrabudgétaires) :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts :

i) Services fonctionnels pour les réunions : environ 30 séances officielles et 60 séances de consultation de la Cinquième Commission; environ 100 séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : présentation à l'Assemblée générale d'environ 100 rapports sur les prévisions budgétaires et sur l'exécution du budget concernant le financement des missions en cours, la situation financière des missions terminées et les chiffres définitifs concernant l'exécution du budget des missions en liquidation, ainsi que de rapports sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix; présentation au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires d'environ 30 communications écrites sur des questions ponctuelles concernant le financement des opérations de maintien de la paix;

b) Services d'appui administratif et services financiers (fonds extrabudgétaires) :

i) Contrôle budgétaire : émission et révision des avis d'allocation de crédit et d'approbation des tableaux d'effectifs (70);

ii) Suivi de la situation financière : gestion de la trésorerie des comptes spéciaux des opérations de maintien de la paix et utilisation du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (24);

iii) Remboursement des gouvernements : lettres aux pays fournissant des contingents relatives au versement des sommes dues au titre du remboursement du coût des contingents (100);

iv) Liaison avec les gouvernements : échanges de vues avec les représentants des États Membres, notamment des pays fournissant des contingents, sur les questions d'ordre financier concernant les opérations de maintien de la paix et les sommes dues par les missions;

v) Formation d'environ 215 membres du personnel des missions au maniement du mécanisme amélioré de contrôle des fonds.

Tableau 28B.11

Ressources nécessaires : services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2004-2005*	*2006-2007 (avant actualisation des coûts)*	*2004-2005*	*2006-2007*

Catégorie	*Ressources (en milliers de dollars É.-U.)* 2004-2005	2006-2007 (avant actualisation des coûts)	*Postes* 2004-2005	2006-2007
Fonds extrabudgétaires	8 904,3	9 764,2	32	34

28B.26 Les ressources nécessaires pour assurer le fonctionnement de la Division proviennent exclusivement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix; pour l'exercice biennal 2006-2007, elles sont établies sur la base de propositions que l'Assemblée générale doit examiner à la reprise de sa cinquante-neuvième session, en mai 2005.

3. Comptabilité générale et information financière

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 14 787 400 dollars

28B.27 La responsabilité de la comptabilité générale et l'information financière incombe à la Division de la comptabilité. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, elle continuera à assumer les principales fonctions ci-après : assurer la bonne application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et établir les procédures relatives aux questions de comptabilité; enregistrer et tenir tous les comptes de l'Organisation; comptabiliser les recettes et les dépenses, apurer les comptes bancaires et surveiller les dépenses et les avoirs financiers de l'Organisation; établir des états financiers, y compris le rapport financier biennal et le rapport financier annuel sur les opérations de maintien de la paix, établir des rapports de trésorerie au titre du budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix, et établir d'autres rapports financiers spéciaux selon que de besoin; s'occuper du paiement des traitements et indemnités connexes et des autres prestations et émoluments dus aux fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies, s'occuper du paiement des sommes dues à des fournisseurs et autres créanciers et effectuer d'autres paiements au titre des obligations financières de l'Organisation; coordonner, établir et administrer le programme d'assurances-groupe maladie et vie et les activités de l'Organisation en matière d'assurance dommage et responsabilité; fournir des services de secrétariat au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès et au Comité pour les demandes d'indemnisation en cas de perte ou de détérioration d'effets personnels et administrer les demandes d'indemnisation en vertu des dispositions pertinentes du Règlement; veiller à la mise en place et à l'exploitation des modules financiers du SIG et en assurer l'appui; fournir un appui systémique au système de comptabilité générale, au système des états de paie, à l'assurance maladie après la cessation de service et au système de gestion des remboursements d'impôts et, conjointement avec le Bureau de l'appui aux missions et de la logistique du Département des opérations de maintien de la paix, fournir un appui aux systèmes de comptabilité et des états de paie utilisés dans le cadre des opérations de maintien de la paix; assumer les fonctions d'agent ordonnateur pour les transactions au Siège, conformément aux pouvoirs délégués par le Contrôleur.

28B.28 Dans l'exercice des fonctions exposées ci-dessus, la Division s'emploiera à tirer le meilleur parti des technologies, afin d'améliorer le traitement des opérations financières et les services aux clients, ainsi que la qualité et la disponibilité d'informations financières à jour et exactes. On poursuivra les efforts visant à simplifier les processus administratifs.

Tableau 28B.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Améliorer encore la rapidité et l'exactitude des travaux de comptabilisation de toutes les opérations financières effectuées par l'ONU, ainsi que la fourniture dans les délais prescrits d'informations financières aux responsables de la gestion des programmes, aux organismes intergouvernementaux et aux organes d'experts et la prestation de services aux clients

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Amélioration des états financiers et des rapports sur la gestion financière	a) i) Opinion positive du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers *Mesure des résultats* : 2002-2003 : opinion positive 2004-2005 (estimation) : opinion positive 2006-2007 (objectif) : opinion positive ii) Absence de résultats d'audits défavorables importants concernant d'autres questions financières *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 2 recommandations issues de l'audit 2004-2005 (estimation) : absence de résultats défavorables importants 2006-2007 (objectif) : absence de résultats défavorables importants
b) Opérations financières précises et rapides	b) i) Plus de 90 % des paiements sont traités dans les délais prévus *Mesure des résultats* : Pourcentage des versements correspondant aux cessations de service, à l'indemnité pour frais d'études, aux créances de fournisseurs et au remboursement de frais de voyage traités dans les 30 jours suivant la réception de la documentation voulues. Chacun des éléments est affecté du même coefficient de pondération. 2002-2003 : 82 % 2004-2005 (estimation) : 86 % 2006-2007 (objectif) : 90 % ii) Les rapprochements bancaires sont effectués dans les 30 jours suivant la fin du mois

		ii) Les rapprochements bancaires sont effectués dans les 30 jours suivant la fin du mois *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 67 % des comptes bancaires 2004-2005 (estimation) : 77 % des comptes bancaires 2006-2007 (objectif) : 85 % des comptes bancaires
	c) Amélioration des services fournis aux clients	c) i) Augmentation du pourcentage de clients interrogés jugeant au moins « bonne » ou « très bonne » la qualité des services fournis *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 51 % 2004-2005 (estimation) : 60 % 2006-2007 (objectif) : 70 % ii) Amélioration des politiques d'assurance *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 2 améliorations 2004-2005 (estimation) : 2 améliorations supplémentaires 2006-2007 (objectif) : 2 améliorations supplémentaires

Facteurs externes

28B.29 Cette composante devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les informations pour le traitement des opérations financières sont complètes et présentées sans retard, et s'il n'y a pas de pannes ou dysfonctionnements importants des systèmes informatiques, notamment du SIG.

Produits

28B.30 Les produits suivants seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2006-2007 :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : documentation à l'intention des organes délibérants : rapports financiers annuels et biennaux du Secrétaire général à l'Assemblée générale (3);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : supports techniques : environ 1 500 états financiers concernant le budget ordinaire, les opérations de maintien de la paix, les fonds d'affectation spéciale, les activités de coopération technique, les activités productrices de recettes, les opérations créées par le Conseil de sécurité et les autres comptes spéciaux;

c) Services d'appui administratif et financier (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Comptabilité générale : examen et traitement de l'ensemble des reçus, des paiements, des obligations et des bordereaux interservices; analyse et rapprochement des comptes, y compris l'ensemble des comptes créditeurs et débiteurs, des comptes interservices et

des comptes bancaires; examen et consolidation de l'ensemble des comptes des bureaux extérieurs; fourniture de conseils sur les questions comptables et financières et les systèmes y relatifs à divers services, notamment les bureaux extérieurs et les opérations de maintien de la paix; mise au point, le cas échéant, de nouvelles politiques, pratiques et procédures comptables d'un bon rapport coût-efficacité;

ii) Paiements et décaissements : paiement des traitements et indemnités et des autres prestations; traitement des remboursements d'impôt sur le revenu; versement des sommes dues aux fonctionnaires à la cessation de service; paiement des fournisseurs et des sous-traitants; traitement des demandes de remboursement des frais de voyage; établissement des relevés des émoluments et de rapports, y compris les rapports et états annuels de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies;

iii) Gestion et coordination de toutes les activités concernant l'assurance-vie, l'assurance maladie, l'assurance des biens et l'assurance responsabilité; étude de nouvelles formules d'assurance, selon les besoins, compte tenu de l'évolution du marché mondial de l'assurance;

iv) Appui systémique : tenue du plan comptable et des autres tableaux de référence financiers du SIG; liaison systémique avec les autres systèmes fonctionnant au Siège; administration du système de remboursement des impôts; exécution des fonctions d'administration du réseau local;

v) Services de secrétariat à l'intention du Comité pour les demandes d'indemnisation en cas de perte ou de détérioration d'effets personnels et du Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès.

Tableau 28B.13

Ressources nécessaires : comptabilité générale et information financière

Sous-programme	*Ressources (en milliers de dollars É.-U.)*		*Postes*	
Catégorie	*2004-2005*	*2006-2007 (avant actualisation des coûts)*	*2004-2005*	*2006-2007*
Budget ordinaire				
Postes	13 842,3	13 842,3	77	77
Autres objets de dépense	775,8	945,1	–	–
Total partiel	**14 618,1**	**14 787,4**	**77**	**77**
Fonds extrabudgétaires	18 539,6	20 345,9	83	84
Total	**33 157,7**	**35 133,3**	**160**	**161**

28B.31 Le montant de 14 787 400 dollars doit permettre de maintenir 77 postes et de financer le coût du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des heures supplémentaires, des voyages, des services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et l'achat de fournitures de bureau et de matériel de bureautique. L'augmentation de 169 300 dollars des autres objets de dépense représente la part revenant à la Division de la comptabilité des dépenses des services centraux d'informatique et des services auxiliaires d'infrastructure (réseaux de stockage, serveurs d'application, serveurs des départements, unités de sauvegarde, connectivité ordinateurs de bureau…).

4. Services de trésorerie

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 717 000 dollars

28B.32 La Trésorerie assure le recouvrement en temps voulu et la bonne garde des ressources de trésorerie, et s'emploie à améliorer les systèmes de paiement afin de rationaliser les procédures, de réduire les coûts et de renforcer la sécurité. Elle applique également des mécanismes de contrôle visant à protéger les systèmes de paiement et les avoirs, et elle veille à ce que l'Organisation tire profit du regroupement de ses liquidités. Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, on s'emploiera surtout à rendre plus fiables les contrôles internes, développer plus avant les systèmes de placements et de gestion des liquidités, et accroître la proportion des paiements effectués par voie électronique et par d'autres moyens sécurisés.

Tableau 28B.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer l'investissement avec prudence des fonds et améliorer la gestion des ressources de trésorerie

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Poursuite de l'investissement des fonds avec prudence	a) Intérêt sur les soldes gérés centralement égal ou supérieur au taux de rendement d'un placement sans risque sur 90 jours *Mesure des résultats* : 2002-2003 : égal ou supérieur au taux sans risque sur 90 jours 2004-2005 (estimation) : égal ou supérieur au taux sans risque sur 90 jours 2006-2007 (objectif) : égal ou supérieur au taux sans risque sur 90 jours
b) Amélioration de l'efficacité et de la sécurité du système de paiement, en particulier dans le cadre des opérations de maintien de la paix	b) i) Maintien à zéro des pertes de trésorerie *Mesure des résultats* : Pertes de trésorerie 2002-2003 : aucune 2004-2005 (estimation) : aucune 2006-2007 (objectif) : aucune ii) Augmentation du pourcentage de paiements automatisés *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 75 % 2004-2005 (estimation) : 98 % 2006-2007 (objectif) : 100%

Facteurs externes

28B.33 On ne prévoit pas que des facteurs externes risquent de compromettre la poursuite des objectifs.

Produits

28B.34 Les produits fournis au cours de l'exercice biennal 2006-2007 seront les suivants : services d'appui administratif et financiers (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : gestion de comptes bancaires dans le monde entier; rapprochement quotidien des soldes de trésorerie et comptabilité des placements en diverses devises dûment enregistrée et transmise à la Division de la comptabilité; évaluation de la gestion de la trésorerie et des fonctions de caisse, et avis à toutes les missions sur les politiques et les procédures permettant de bien garder les ressources financières; exploitation du système de gestion des liquidités, notamment de l'interface entre le SIG, le logiciel de placement de l'OPICS (Overseas Private Investment Corporation) et le système SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunications) de messagerie bancaire pour les règlements et les relevés; calcul à la demande de la position de trésorerie et des prévisions; exploitation du système de change; tenue de liquidités en devises diverses permettant de faire face aux besoins de trésorerie des missions de maintien de la paix; gestion sûre et sans pertes des placements gérés centralement pour le budget ordinaire de l'Organisation, les opérations de maintien de la paix, les fonds généraux d'affection spéciale, les fonds de coopération technique, le compte séquestre, le fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres, visant à maintenir les liquidités voulues et à obtenir le rendement maximum; centralisation des comptes bancaires de l'ONU, afin de réduire les frais bancaires et d'obtenir les taux d'intérêt les plus avantageux; paiements internationaux dans le monde entier traités sans retard selon les demandes, y compris les traitements du personnel des opérations de maintien de la paix.

Tableau 28B.15

Ressources nécessaires : services de trésorerie

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2004-2005*	*2006-2007 (avant actualisation des coûts)*	*2004-2005*	*2006-2007*
Budget ordinaire				
Postes	1 443,8	1 443,8	6	6
Autres objets de dépense	253,1	273,2	–	–
Total partiel	**1 696,9**	**1 717,0**	**6**	**6**
Fonds extrabudgétaires	4 134,9	4 120,0	13	12
Total	**5 831,8**	**5 837,0**	**19**	**18**

28B.35 Les ressources prévues, d'un montant de 1 717 000 dollars, sont nécessaires pour maintenir six postes et financer les autres dépenses connexes. L'augmentation de 20 100 dollars correspond à la part attribuable aux services de trésorerie des dépenses des services centraux d'informatique et des services auxiliaires d'infrastructure (réseaux de stockage, serveurs d'application, serveurs des départements, unités de sauvegarde, connectivité ordinateurs de bureau…).

5. Recouvrement et traitement des contributions

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 167 100 dollars

28B.36 Le recouvrement et le traitement des contributions sont placés sous la responsabilité du Service des contributions, qui facilite les travaux de la Cinquième Commission, du Comité des contributions et d'autres organes pour ce qui a trait au barème des quotes-parts, aux contributions au budget ordinaire et aux budgets des opérations de maintien de la paix et pour d'autres questions relatives aux contributions, en particulier l'application de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies, et la situation financière de l'Organisation, en établissant la documentation voulue, et en assurant un appui fonctionnel et technique en coopération avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales. L'Assemblée générale doit adopter en 2006 un barème des quotes-parts pour l'exercice 2007-2009. Le Service des contributions assure également un appui aux conférences pour les annonces de contributions aux activités de développement. Il s'efforce d'améliorer, pour qu'il n'y ait ni retard ni erreur, le traitement des contributions mises en recouvrement et des contributions volontaires, ainsi que celui de l'information sur l'état des contributions, élément essentiel de la trésorerie de l'Organisation.

Tableau 28B.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Garantir le financement des dépenses de l'Organisation conformément à l'Article 17 de la Charte des Nations Unies et améliorer l'application des décisions connexes

Réalisations escomptées (Secrétariat)	**Indicateurs de succès**
a) Amélioration des délais de présentation de la documentation dont les États Membres ont besoin pour se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions relatives au barème des traitements, à la base de financement des activités de maintien de la paix et à l'état des contributions	a) i) Présentation de rapports mensuels sur l'état des contributions au plus tard à la fin du mois suivant *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 100 % 2004-2005 (estimation) : 100 % 2006-2007 (objectif) : 100 % ii) Maintien ou accroissement de la proportion de documents de présession relatifs au barème des quotes-parts et à la base de financement des opérations de maintien de la paix pour lesquelles les délais de présentation des documents sont respectés *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 63 % 2004-2005 (estimation) : 75 % 2006-2007 (objectif) : 80 %
b) Les contributions dues par les États Membres conformément aux décisions de l'Assemblée générale sont rapidement mises en recouvrement	b) Les avis de mise en recouvrement sont délivrés dans les 30 jours suivant les décisions pertinentes des organes intergouvernementaux, conformément à la règle de gestion financière 103.1 *Mesure des résultats* : 2002-2003 : 95 %

Mesure des résultats :
2002-2003 : 95 %
2004-2005 (estimation) : 100 %
2006-2007 (objectif) : 100 %

Facteurs externes

28B.37 Le Service des contributions devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si le moment et la nature des services demandés par l'Assemblée générale et des décisions de cette dernière suivent les schémas normaux.

28B.38 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2006-2007 :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Services fonctionnels nécessaires pour les réunions : environ 10 séances officielles et 25 séances de consultation de la Cinquième Commission; environ 50 séances officielles et 8 séances de consultation du Comité des contributions;

ii) Documentation à l'intention des organes délibérants : environ 3 rapports à la Cinquième Commission et 30 rapports aux Comité des contributions; environ 110 documents de séance pour la Cinquième Commission et le Comité des contributions; rapports ponctuels, préparés sur demande, sur le barème des quotes-parts, le financement des opérations de maintien de la paix, l'application de l'Article 19, les mesures visant à encourager le règlement des quotes-parts et d'autres questions connexes; et rapports sur la situation financière de l'Organisation (4);

b) Autres activités de fond d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Communication d'informations pour les préparatifs des conférences annuelles pour les annonces de contributions aux activités de développement, et assistance pour l'enregistrement et le décompte des résultats, avec les activités nécessaires de suivi;

ii) Supports techniques en série : rapports mensuels sur l'état des contributions (24);

iii) Supports techniques isolés : documents pour la mise en recouvrement des contributions, dont ceux concernant le Fonds de roulement, le budget ordinaire, les opérations de maintien de la paix et les tribunaux internationaux (24);

iv) Communication aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, à d'autres organisations internationales, à des organisations non gouvernementales et au public, sur demande, d'informations sur le barème des quotes-parts, le financement des opérations de maintien de la paix, l'état des contributions et diverses questions connexes (2);

c) Services d'appui administratif (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) : émission d'avis de recouvrement pour le Fonds de roulement, le budget ordinaire, les activités de maintien de la paix, les tribunaux internationaux, et les activités extrabudgétaires (organes créés par traité, etc.) (environ 140 au cours de l'exercice biennal); communication d'informations et de réponses au Comité des commissaires aux comptes sur des questions liées aux contributions (chaque année).

Tableau 28B.17

Ressources nécessaires : recouvrement et traitement des contributions

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2004-2005*	*2006-2007 (avant actualisation des coûts)*	*2004-2005*	*2006-2007*
Budget ordinaire				
Postes	1 114,9	1 114,9	6	6
Autres objets de dépense	40,5	52,2	–	–
Total partiel	**1 155,4**	**1 167,1**	**6**	**6**
Fonds extrabudgétaires	1 066,4	1 114,0	5	5
Total	**2 221,8**	**2 311,1**	**11**	**11**

28B.39 Les ressources prévues, d'un montant de 1 167 100 dollars, sont nécessaires pour maintenir six postes et financer les autres dépenses connexes. L'augmentation de 11 700 dollars correspond à la part attribuable au Service des contributions des dépenses des services centraux d'informatique et des services auxiliaires d'infrastructure (réseaux de stockage, serveurs d'application, serveurs des départements, unités de sauvegarde, connectivité ordinateurs de bureau…).

Tableau 28B.18

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité des commissaires aux comptes : ONU (A/59/5 (vol. I), chap. II)	
Le Comité a recommandé que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, agissant en concertation avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), analyse l'écart de 22 430 000 dollars constaté entre les comptes de l'ONU et ceux du PNUD et passe les écritures rectificatives nécessaires pour que les états financiers fassent apparaître le solde exact des sommes dues à des sources de financement (par. 15 a) et 36).	Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et le PNUD s'emploient, en concertation étroite, à éliminer cet écart. Il s'agit toutefois d'un travail minutieux, exigeant beaucoup de temps, compliqué en outre par le défaut d'informations complètes et de documentation connexe. La méthode retenue consiste à comparer et analyser année par année les opérations traitées par l'une et l'autre organisation. S'agissant des bordereaux interservices, on a concentré l'essentiel du travail jusqu'à présent sur les années comprises entre 1998 et 2003, et constaté pour ces années un écart total d'environ 15 millions de dollars. Sur ce montant, un écart de 6 millions de dollars, qui tenait au moment de comptabilisation, a été dûment traité par l'ONU en 2004. Les opérations que représentent les 9 millions de dollars restants ont été localisées, et sont en cours d'investigation pour être ensuite traitées par l'ONU (5 millions de dollars) et le PNUD (4 millions de

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Le Comité a recommandé que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, agissant en concertation avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), analyse l'écart de 22 430 000 dollars constaté entre les comptes de l'ONU et ceux du PNUD et passe les écritures rectificatives nécessaires pour que les états financiers fassent apparaître le solde exact des sommes dues à des sources de financement (par. 15 a) et 36).	Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et le PNUD s'emploient, en concertation étroite, à éliminer cet écart. Il s'agit toutefois d'un travail minutieux, exigeant beaucoup de temps, compliqué en outre par le défaut d'informations complètes et de documentation connexe. La méthode retenue consiste à comparer et analyser année par année les opérations traitées par l'une et l'autre organisation. S'agissant des bordereaux interservices, on a concentré l'essentiel du travail jusqu'à présent sur les années comprises entre 1998 et 2003, et constaté pour ces années un écart total d'environ 15 millions de dollars. Sur ce montant, un écart de 6 millions de dollars, qui tenait au moment de comptabilisation, a été dûment traité par l'ONU en 2004. Les opérations que représentent les 9 millions de dollars restants ont été localisées, et sont en cours d'investigation pour être ensuite traitées par l'ONU (5 millions de dollars) et le PNUD (4 millions de dollars). Il est à noter que ces chiffres peuvent changer à mesure que le travail avance et que d'autres investigations sont menées à bien. On avance parallèlement le travail sur les autres rubriques. Le PNUD a jusqu'à présent accepté de comptabiliser des ajustements d'environ 2,5 millions de dollars à la rubrique Agents de réalisation, et d'environ 3 millions de dollars à la rubrique Agents d'exécution. Il ressort manifestement de ce qui précède qu'on a bien avancé en 2004 et 2005. Mais, du fait que le travail, de grande ampleur et complexe, est en cours, il n'est pas possible à ce stade de prédire ce qu'en seront les résultats exacts, ni de quantifier les écarts qui pourraient subsister, lorsque les organisations clôturent finalement leurs comptes de la première année de l'exercice biennal 2004-2005.
Le Comité a recommandé à nouveau que l'Administration prenne des mesures pour examiner les fonds d'affectation spéciale dont les objectifs ont été depuis longtemps atteints, afin de déterminer quels sont ceux qui sont inactifs et ne sont plus nécessaires et de les clore (par. 15 c) et 52).	On continue à examiner les fonds d'affectation spéciale dans le but de les fusionner ou de les clore. Outre les décisions prises au cas par cas, on s'emploie toujours à fusionner des fonds et à en réduire le nombre.
Le Comité a recommandé à l'Administration de proposer une nouvelle fois à l'Assemblée générale	Il sera donné suite à cette recommandation dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Le Comité a recommandé à l'Administration de proposer une nouvelle fois à l'Assemblée générale qu'il soit créé une réserve pour couvrir les dépenses supplémentaires liées à des facteurs tels que les fluctuations des taux de change et l'inflation [par. 15 k) et 175].	Il sera donné suite à cette recommandation dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.
Le Comité a recommandé à l'Administration : a) de continuer d'examiner les améliorations qui pourraient être apportées à la méthode de la budgétisation axée sur les résultats et b) sur la base d'une analyse coût-avantage, d'envisager d'utiliser les capacités du Système intégré de gestion et du Système intégré de suivi pour établir, le cas échéant, une corrélation entre les aspects financiers et techniques des programmes et fournir en temps voulu des informations sur l'utilisation des ressources aux fins des résultats souhaités (par. 15 l) et 185).	On continue à rechercher des moyens de perfectionner la budgétisation axée sur les résultats. Le Bureau a poursuivi en consultation avec ses partenaires et les autres parties prenantes du Secrétariat l'examen des paramètres à respecter pour l'intégration de l'information sur les programmes et de l'information financière dans le système intégré de suivi. Toutefois, cet examen a perdu sa raison d'être, l'évolution des pratiques obligeant à élargir la recherche d'options pour l'application de techniques de comptabilité des coûts inspirées des meilleures pratiques internationales. Au paragraphe 349 de son rapport (A/59/16), le Comité du programme et de la coordination a recommandé d'améliorer les instruments qui permettent de déterminer le coût des activités et des produits et de faire rapport à l'Assemblée générale à sa soixantième session sur les options qui pourraient être envisagées pour appliquer les techniques de comptabilité des coûts en s'inspirant des meilleures pratiques internationales. On poursuivra le travail lorsque cet examen aura été mené à bien et qu'il aura été rendu compte des résultats à l'Assemblée générale.
Le Comité a recommandé que la Trésorerie évalue, sur la base d'une analyse coûts/avantages, l'opportunité d'adopter un système global de prévision des flux de trésorerie, pour améliorer encore le rendement des placements.	La recommandation a été dûment notée. L'Administration est toutefois d'avis que le système de gestion des liquidités actuellement en place fonctionne à l'avantage de l'Organisation, et qu'il n'est donc pas indispensable à ce stade de chercher un système plus compliqué de prévision pour améliorer encore le rendement de ses placements de portefeuille, qui est supérieur aux rendements de base constatés dans cette branche d'activité. Elle ne considère pas comme justifiés les coûts supplémentaires qu'occasionneraient la mise au point et la maintenance d'un tel système. On a pu constater très régulièrement qu'à l'ONU les sorties de fonds – dépenses salariales par exemple – étaient beaucoup plus prévisibles que les rentrées, sur lesquelles l'Organisation n'exerce qu'un contrôle limité. Combinés, ces facteurs expliquent qu'une prévision classique des flux de trésorerie est inexacte dès le moment où elle est formulée, et n'offre donc qu'un outil

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	On a pu constater très régulièrement qu'à l'ONU les sorties de fonds – dépenses salariales par exemple – étaient beaucoup plus prévisibles que les rentrées, sur lesquelles l'Organisation n'exerce qu'un contrôle limité. Combinés, ces facteurs expliquent qu'une prévision classique des flux de trésorerie est inexacte dès le moment où elle est formulée, et n'offre donc qu'un outil de gestion peu fiable. La Trésorerie tient des prévisions de dépenses (traitements pour l'essentiel) et fait les placements correspondants lorsque la situation boursière et les liquidités le permettent. La gestion commune des placements a permis à la Trésorerie de limiter les dépôts à très court terme à environ 20 à 25 % des placements, pour pouvoir détenir le reste en valeurs négociables à revenu fixe, qui peuvent être réalisées en sept jours aux prix du marché si nécessaire. La Trésorerie est convaincue qu'en se préoccupant surtout des sorties, plus prévisibles, elle obtient des résultats adaptés aux besoins de liquidités de l'Organisation.
Le Comité recommande que l'Organisation des Nations Unies : a) examine ses opérations de trésorerie dans les bureaux hors Siège, et b) s'emploie dans les meilleurs délais à élaborer des directives et procédures officielles et à créer des comités des placements, en liaison avec les fonds et programmes concernés (par. 15 n) et 211).	Un consultant étudie actuellement les opérations de placements de l'Office des Nations Unies à Genève. Lorsqu'il aura reçu les conclusions, le Trésorier procédera à une évaluation opérationnelle basée sur les paramètres à respecter en matière de placements et la nécessité d'être paré pour les urgences. Les principes directeurs et les politiques de placements des Nations Unies sont ceux qui sont applicables à tous les services des Nations Unies chargés d'effectuer des placements.
Le Comité a encouragé l'Administration à faire appliquer des règles très précises en matière d'enregistrement des écritures (par. 137).	L'Administration compte faire entrer en vigueur une série détaillée de règles en matière d'enregistrement des écritures pour des opérations enregistrées par anticipation. Le calendrier d'entrée en vigueur dépendra entre autres des autres projets indispensables et des ressources dont on disposera pour apporter au SIG différentes améliorations. Il est à noter que pour le moment, les opérations enregistrées par anticipation, en nombre limité, sont examinées de près pour en contrôler l'exactitude, en attendant la mise au point de règles visant l'enregistrement de ces opérations.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Le Comité a recommandé à l'Administration de continuer à mettre au point et organiser des programmes de formation en vue de remédier à certains problèmes que soulève l'application de la méthode de la budgétisation axée sur les résultats (par. 188).	La formation du personnel des services financiers est menée en permanence. Une série d'ateliers a permis de préparer l'élaboration du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007. D'autres ont répondu à des besoins particuliers de départements ou bureaux, notamment la Cour internationale de Justice, la Commission de la fonction publique internationale, et les missions politiques spéciales.
Le Comité a recommandé que l'Administration réexamine son système d'allocation des ressources (par. 196).	Les procédures d'allocation des ressources sont fixées dans la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1986, et dans le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. En vertu de la résolution 41/213, une esquisse budgétaire, contenant l'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activités proposé pendant l'exercice biennal, les priorités, la croissance réelle et le montant du fonds de réserve, est présentée à l'Assemblée générale. Le projet de budget-programme est préparé à partir de la décision de l'Assemblée générale. La résolution de l'Assemblée générale concernant l'exercice biennal 2006-2007 est la résolution 59/278. En conséquence, le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 traduira l'allocation des ressources pour cet exercice. Selon la pratique établie, les chefs de département auront une certaine latitude pour répartir les fonds à l'intérieur des programmes, dans les limites des ressources approuvées, de manière à faire réaliser les activités prescrites en tenant compte de l'évolution des choses au cours des deux années de l'exercice.
Le Comité a recommandé à nouveau que l'Organisation mette au point des outils informatiques appropriés pour la gestion de la trésorerie (par. 208).	La Trésorerie met actuellement en service un outil de gestion des liquidités qui lui permettra de prévoir plus facilement les sorties de fonds avec exactitude et sans retard. La mise en service de la première phase de ce projet, l'interface entre le SIG, le logiciel de placement de l'OPICS et le système SWIFT, a été réussie. On a utilisé ce système pour des paiements depuis des comptes bancaires à l'étranger, outre des paiements depuis des comptes bancaires locaux. L'interface fonctionne depuis janvier 2005, et dispense désormais d'enregistrer à nouveau les données de décaissement. La deuxième phase du projet, qui permettra d'importer des données depuis le SIG vers le système de l'OPICS, aidera à établir des prévisions des besoins de liquidités.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Le Comité a recommandé à nouveau que l'Organisation mette au point des outils informatiques appropriés pour la gestion de la trésorerie (par. 208).	La Trésorerie met actuellement en service un outil de gestion des liquidités qui lui permettra de prévoir plus facilement les sorties de fonds avec exactitude et sans retard. La mise en service de la première phase de ce projet, l'interface entre le SIG, le logiciel de placement de l'OPICS et le système SWIFT, a été réussie. On a utilisé ce système pour des paiements depuis des comptes bancaires à l'étranger, outre des paiements depuis des comptes bancaires locaux. L'interface fonctionne depuis janvier 2005, et dispense désormais d'enregistrer à nouveau les données de décaissement. La deuxième phase du projet, qui permettra d'importer des données depuis le SIG vers le système de l'OPICS, aidera à établir des prévisions des besoins de liquidités. Il liera les comptes des fonds (dans le système de l'OPICS) et les comptes de placements correspondants, et livrera des données sur les montants nécessaires pour les décaissements et les virements de trésorerie.
Comité des commissaires aux comptes : opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/59/5 (vol. II), chap. II)	
Le Comité a recommandé que l'Administration veille à ce que des procédures adéquates de gestion des comptes bancaires et de la caisse soient en place (par. 71).	L'Administration continue à veiller à ce que des services bancaires convenables soient en place pour les opérations de maintien de la paix. La fermeture du compte tenu par la Banking and Payments Authority of Kosovo pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo a été demandée le 2 décembre 2004. L'accord visant les services bancaires pour l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire a été signé entre l'ONU et la Standard Chartered Bank le 8 octobre 2004. La Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée a confirmé que tous les états de rapprochement bancaire, à l'exception du compte en dollars des États-Unis tenu à la Commercial Bank of Eritrea, avaient été établis sans retard et communiqués aux commissaires aux comptes. S'agissant du compte à la Commercial Bank of Eritrea, la Mission a expliqué qu'elle n'avait pas accès au réseau de la banque, de sorte que la pratique consistait à recevoir les états bancaires à la fin du mois suivant. C'est ce qui explique le décalage d'un mois pour l'établissement des états de rapprochement. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental a dissocié les tâches de recette, garde et enregistrement des opérations en liquide, de manière à faciliter les contrôles internes. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban a amélioré les contrôles matériels et les mesures de sécurité à la caisse. Des décomptes ponctuels de l'encaisse sont effectués

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
	La Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée a confirmé que tous les états de rapprochement bancaire, à l'exception du compte en dollars des États-Unis tenu à la Commercial Bank of Eritrea, avaient été établis sans retard et communiqués aux commissaires aux comptes. S'agissant du compte à la Commercial Bank of Eritrea, la Mission a expliqué qu'elle n'avait pas accès au réseau de la banque, de sorte que la pratique consistait à recevoir les états bancaires à la fin du mois suivant. C'est ce qui explique le décalage d'un mois pour l'établissement des états de rapprochement. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental a dissocié les tâches de recette, garde et enregistrement des opérations en liquide, de manière à faciliter les contrôles internes. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban a amélioré les contrôles matériels et les mesures de sécurité à la caisse. Des décomptes ponctuels de l'encaisse sont effectués régulièrement; ils entrent désormais dans les attributions du Chef adjoint du Service financier.

Organigramme du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et répartition des postes pour l'exercice biennal 2006-2007

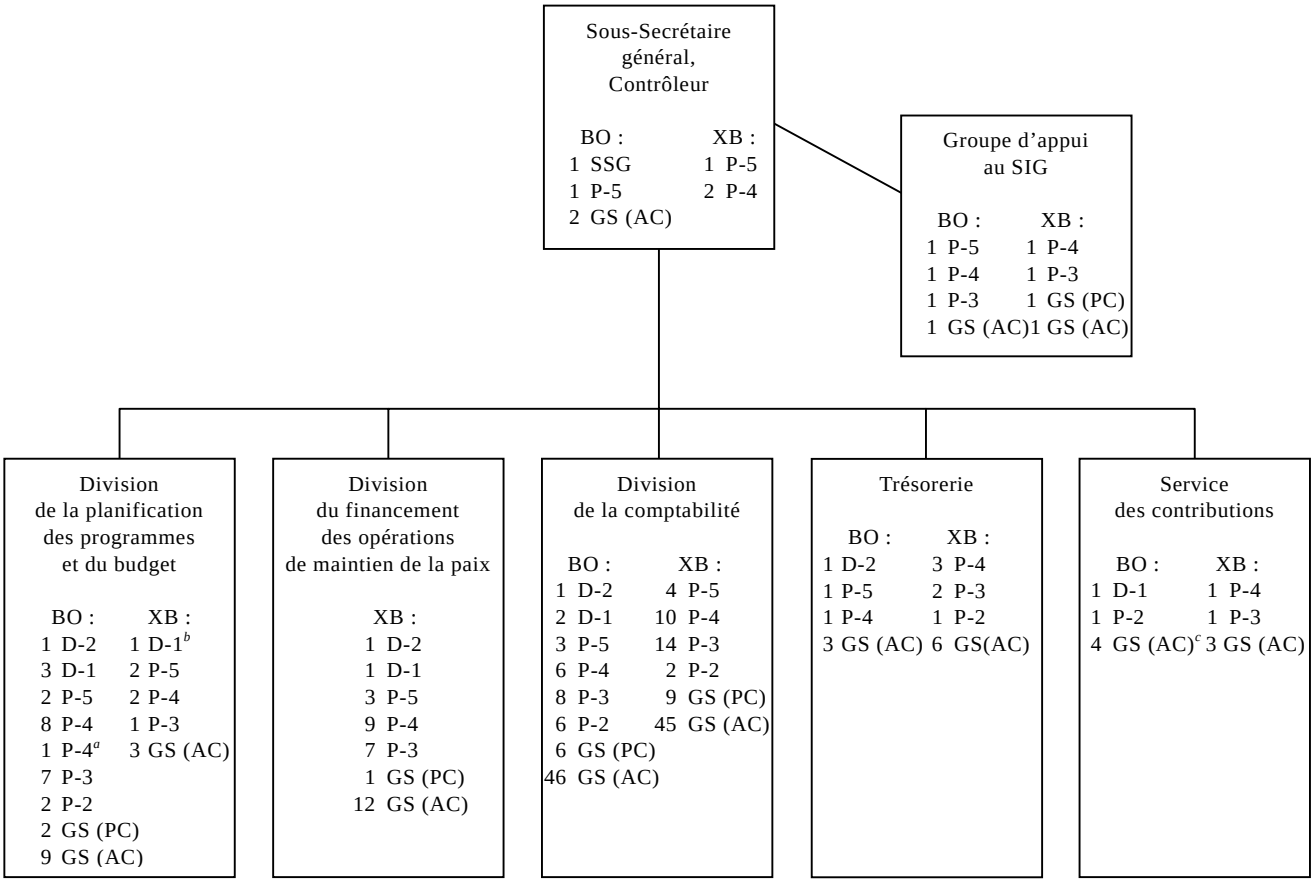

Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général; GS = agent des services généraux; PC = 1re classe; AC = autres classes; BO = budget ordinaire; XB = fonds extrabudgétaires.

[a] Nouveau poste.

[b] Détaché au Département des affaires économiques et sociales pour les questions financières concernant la coopération technique.

[c] Un poste GS (AC) détaché au Département des affaires économiques et sociales pour l'appui statistique fourni au Service des contributions (service fonctionnel du Comité des contributions et de la Cinquième Commission).